

# COMMUNE DE TORREILLES

Département des Pyrénées-Orientales  
Canton de La Côte Salanquaise

Envoyé en préfecture le 18/09/2025

Reçu en préfecture le 18/09/2025

Publié le

ID : 066-216602128-20250915-101\_2025-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Cinq et le Quinze Septembre à Dix Neuf Heures

Le conseil municipal de la commune de TORREILLES, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de monsieur Marc MEDINA, maire de Torréilles.

Date de convocation du conseil municipal : 9 septembre 2025

Présents : Marc MEDINA, Guy ROUQUIE, Bernardine SANCHEZ, Geoffrey TORRALBA, Agnès BLED, Gérard CEBELLAN, Cécile MARGAIL, Benoît TRISTANT, Michèle CONDOMINES, Monique DEYRES, Jean LANCELLA, Pierre FAGET, Jean-Luc ROMERA, Hélène PILLARD, Christophe CLARET, Sébastien CABRI, Stéphanie FLEURY, Emilie COUVEZ, Emilie MONTANES, Emma SABATE, Damien CLET, Pierre PAGNON, Virginie PORTEILS, Héroïse MONREAL, Catherine MAMONTOFF, Jean-Michel PONCE.

Absent excusé : Romain ALBERT donne pouvoir à Marc MEDINA.

En exercice : 27

Présents : 26

Ayant pris part au vote : 27

Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, monsieur le président a déclaré la séance ouverte.

Héroïse MONREAL est désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

\* \* \* \* \*

### Délib.101/2025

#### Attribution d'une aide financière à l'Oeuvre des Pupilles des sapeurs-pompiers

Monsieur Sébastien CABRI, conseiller municipal délégué aux finances, propose à l'assemblée, d'attribuer une aide financière de 500€ à l'Oeuvre des Pupilles des sapeurs-pompiers.

Il rappelle que l'association l'Oeuvre des Pupilles des sapeurs-pompiers a pour mission de venir en aide aux orphelins de sapeurs-pompiers dont un parent est décédé en service commandé ou hors service, et aux familles de sapeurs-pompiers dans le besoin.

Le conseil municipal, Oui l'exposé de monsieur Sébastien CABRI, conseiller municipal délégué aux finances, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés,

- DECIDE d'attribuer une aide financière d'un montant de 500€ à l'association Oeuvre des Pupilles des sapeurs-pompiers ;
- AUTORISE monsieur le maire ou son représentant, à signer tout document permettant de mener cette affaire à son terme ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget principal communal.

*Ainsi fait et délibéré à Torréilles,  
Les jours, mois et an que dessus.  
Certifiée exécutoire suivant transmission  
En préfecture du : 18 SEP. 2025  
Et publication du : 18 SEP. 2025*

Le maire,

Dr Marc MEDINA



La secrétaire,

Héroïse MONREAL